Projet de délibération du Comité

Assemblée générale du 27 novembre 2026

Date de convocation : 20 novembre 2026 Date d'affichage : 20 novembre 2026

Membres	En exercice	142	Vote	Pour	
	Présents			Contre	
	Pouvoirs			Abstention	
	Votants			Total	

Objet : Motion pour le maintien et la reconduction du programme ACTEE au service de la transition énergétique des territoires ruraux

Le Comité syndical du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, réuni en Assemblée générale le 27 novembre 2026, exprime sa profonde inquiétude et sa vive opposition à la décision récente du Gouvernement de mettre fin au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) à compter de 2027.

Cette décision remet en cause un dispositif construit par et pour les collectivités locales dont l'efficacité est largement reconnue et qui a permis de développer des compétences spécialisées au plus près des communes.

Depuis 2019, ACTEE accompagne les collectivités dans la rénovation énergétique et l'adaptation au changement climatique de leur patrimoine public en finançant de l'ingénierie, des audits énergétiques, des études préalables et opérationnelles.

Grâce aux programmes successifs (ACTEE Cèdre, Séquoia et Chêne), le SICECO a ainsi bénéficié de plus d'un million d'euros de financements. Ces moyens ont permis notamment de financer huit postes d'économes de flux et près de 200 études énergétiques au bénéfice des collectivités de Côte-d'Or depuis 2021. Cet accompagnement des communes a ainsi contribué à la réalisation de 300 projets de rénovation générant plus de 72 millions d'euros de travaux réalisés par des entreprises locales. Le SICECO, quant à lui, a mobilisé plus de 5 millions d'aides supplémentaires.

Le Comité Syndical rappelle que ce programme est financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et ne constitue donc pas une charge directe pour le budget de l'État. Il n'est en rien concerné par les débats actuels sur le budget 2027 de l'État.

Notre fédération, la FNCCR, a déposé début 2026 un nouveau programme ACTEE doté de 315 millions d'euros applicable à compter de 2027. C'est cette proposition qui vient d'être refusée par le gouvernement, tout comme 4 autres programmes de lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes.

Ce refus gouvernemental pénalisera avant tout les communes rurales qui ne disposent pas des moyens humains adéquats pour conduire leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine (écoles, centre de loisirs, salles polyvalentes, mairies).

L'argument avancé consiste à vouloir réorienter les financements des CEE vers l'électrification des usages. Ce choix est un contresens économique et énergétique. Il oppose artificiellement deux politiques, sobriété et électrification des usages, qui doivent au contraire être menées conjointement.

Il n'y aura pas de transition énergétique réussie sans baisse des consommations d'énergie et donc sans rénovation énergétique des bâtiments.

Électrifier les usages sans réduire préalablement les consommations revient à :

- augmenter inutilement les besoins énergétiques ;
- surdimensionner les équipements électriques avec les conséquences associées sur le réseau public de distribution ;
- alourdir durablement les charges de fonctionnement des collectivités : les prix 2027 de l'électricité ont doublé en 6 mois sur le marché européen.

Au-delà du programme lui-même, cette décision pose également la question de la continuité et de la crédibilité des politiques publiques. On ne peut demander aux collectivités de s'engager dans des stratégies de transition énergétique de long terme tout en remettant brutalement en cause les outils qui leur permettent de les mettre en œuvre, en particulier durant la première année du mandat local.

Dans un contexte où les collectivités sont appelées :

- à accélérer la rénovation de leur patrimoine pour répondre aux obligations réglementaires,
- à adapter leur patrimoine, notamment les écoles, au réchauffement climatique,
- à réduire leurs charges de fonctionnement pour contribuer au redressement économique de la France.

L'arrêt brutal du programme ACTEE envoie un signal contradictoire aux élus locaux et fragilise notre capacité d'action.

En conséquence, le Comité syndical du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or :

- Déplore la décision du Gouvernement de ne pas reconduire le programme ACTEE,
- Demande la poursuite et le financement d'un programme ACTEE 4 à la hauteur du projet déposé par la FNCCR,
- Réaffirme la nécessité de maintenir une ingénierie technique mutualisée au sein des collectivités et de leurs groupements (EPCI, Syndicats d'Energie, ALEC) accessible à toutes les collectivités, en particulier aux communes rurales,
- Rappelle que la rénovation énergétique des bâtiments publics constitue une condition indispensable à la réussite de l'électrification des usages,
- Demande au Gouvernement de revoir sa position et d'engager sans délai une concertation avec les associations d'élus et la FNCCR,
- Charge le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or de transmettre la présente motion au Premier ministre, au Ministre chargé de l'Énergie, à la Ministre de l'Aménagement du territoire, aux parlementaires de Côte-d'Or, à la Préfecture de Côte-d'Or, à l'ADEME, à la FNCCR, à l'ensemble des collectivités membres du SICECO et d'en faire toute communication adaptée.

Après en avoir délibéré,

Le Comité :

- **ADOPTE** cette motion pour **le maintien et la reconduction du programme ACTEE au service de la transition énergétique des territoires ruraux.**

Dijon, le

Le Président du SICECO

SYNDICAT D'ENERGIES DE COTE-D'OR
SICECO

Pascal Grappin

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification